Le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FOIX, le 4 mai 2017

CTL du 30 mars 2017
COMPTE - RENDU

Ordre du jour :

1 . .Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016 (pour avis) ;
2. . Approbation du règlement intérieur actualisé (pour avis) ;
3 .. Point d'étape sur l'adaptation des structures et du réseau (ASR) 2017 (pour information) ;
4.. Présentation de l'application MEMO (pour information) ;
5. Approbation de l'arrêté ayant pour objet de permettre au comptable du SIE de Foix d'établir l'avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement (pour avis) ;
6. Demande de modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Tarascon (pour avis) ;
7. . Présentation des budgets (programmes 156 et 309) 2016 (pour information) ;
8 .. Bilan campagne IR 2016 (pour information) ;
9 . Questions diverses dont gestion des AVISIR, réception sur rendez-vous.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les représentants FO ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre du jour de ce comité technique un nouveau règlement intérieur.

En mode décomplexé, affichant un mépris assumé du dialogue social, Bruno PARENT chamboule ainsi le fonctionnement de nos comités techniques et de nos CAP en cours de mandat.

Les élus ***FO DGFIP*** sont stupéfaits par de telles méthodes, indignes d'une administration qui prône le dialogue social mais ne le pratique pas.

En effet, ce nouveau règlement entérine le non remboursement des frais de déplacement exposés par les représentants suppléants .

Pourtant, ces suppléants sont élus par les personnels afin de les représenter. Hélas, dans ces nouvelles règles, ils ne seront même plus convoqués et s'ils souhaitent faire preuve de loyauté dans leur mandat devront le faire sur leurs propres deniers.

La participation des suppléants n'est plus à démontrer tant sur le plan des suivis des dossiers que sur l'enrichissement des débats entre les représentants du personnel et l'Administration.

Par ailleurs, les dégradations des conditions de travail se trouvent encore accentuées par le projet de budget de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège avec une baisse globale de 10,22 %.

Enfin, les représentants ***FO DGFIP*** ne sont pas dupes sur les projets de suppressions d'emplois et sur les adaptations au réseau qui n'iront pas dans le sens d'une amélioration du service public de proximité. »

En réponse à notre déclaration, le Président nous assure qu'il est conscient des changements intervenus sur le règlement intérieur et qu'il les appliquera. La baisse objective de la DGF, impactera selon ses propos, nos modes de fonctionnement et conduira à des priorisations de certaines dépenses. Concernant la baisse des effectifs et l'adaptation du service au réseau, le Président indique que les évolutions technologiques et la dématérialisation permettront une amélioration du service. En réponse, les représentant FO lui font part de leur plus grand scepticisme.

Approbation du PV précédent

Les organisations syndicales présentent lors du CTL du 16 décembre 2016 ont adopté le PV. Le syndicat Solidaire ayant boycotté cette réunion n'a pas participé au vote.

Approbation du nouveau règlement intérieur actualisé

FO DGFIP dans la continuité de sa déclaration liminaire, a bien entendu voté contre ainsi que les autres organisations syndicales.
Dans ces conditions, un nouveau CTL a été convoqué le 24 avril 2017, les représentants ***FO DGFIP*** ont renouvelé leur opposition à ce règlement qui est un recul total sur la représentation syndicale.

Adaptation des structures et réseau 2017

Concernant l'Adaptation du Service au Réseau 2017, 2 postes ont été évoqués : Vicdessos et Castillon .

Pour **Vicdessos**, après des négociations avec le Directeur de la Poste, dans la mesure ou un loyer exorbitant était demandé àl'origine (50€ HT par demi journée), le montant s'est établi à l'issue de ces pourparlers à 50€ HT par semaine, pour l'ouverture de 3 demi journées en privilégiant le jour du marché. Cet accord sera revu dans 12 mois en fonction des fréquentations. Le commencement effectif des permanences a eu lieu début mars.

FO DGFIP est intervenu pour connaître les modalités de fonctionnement de ces permanences qui reposeront sur les agents du CFP de Tarascon. Ceux-ci avaient manifesté leur inquiétude quand aux frais de déplacement et leur responsabilité pour la détention d'un ordinateur portable. Les frais de déplacement seront remboursés et la possession du portable, dans le cadre de leur mission, ne soulève pas de difficultés, pour le Directeur.

Pour Castillon , la situation est différente. La fermeture aura lieu au 1er juillet 2017. Les permanences auront lieu deux demi-journées par semaine dans des locaux de la mairie mis à la disposition de la DDFIP à titre gratuit. Dans ce contexte, un plan de prévention doit être établi afin de s'assurer de la mise en conformité des locaux.

Pour l'ensemble des permanences, en cas de problème d'effectifs, notamment en période de congés, la priorité sera, selon le Président, donnée à la Trésorerie « siège » (Tarascon pour Vicdessos et Saint-Girons pour Castillon)

Un bilan de ces permanences sera réalisé dans 12 mois et selon la fréquentation, les modalités en seront revues.

Comme l'a rappelé *FO DGFIP*, encore une fois la baisse des effectifs conduit, à la dégradation des conditions de travail des agents et à un processus pervers de fermetures et d'abandon des services publics de proximité.

Le Directeur s'est engagé à se déplacer, en particulier à la Trésorerie de Saint-Girons pour aborder l'ensemble de ces sujets avec les agents.

Conséquence du déploiement de l'application MEMO

L'application MEMO (dématérialisation des dossiers de vérifications) a remplacé RIALTO INVESTIGATION dans le cadre du contrôle fiscal et de la traçabilité des investigations.

Les représentants des personnels ont fait état de directions où les agents boycottent massivement , d'autres ou règnent une grande réserve des collègues, voir une attente concernant l'utilité de l'application.

Les organisations syndicales ont dénoncé le caractère chronophage et le risque d'une surveillance accrue des vérificateurs et des chefs de brigade.

Réponse du Président: :

Cette application a été testée depuis 2012 auprès de 112 vérificateurs et 42 brigades avec un taux de satisfaction de 84 %,
Cependant, il a été convenu de la nécessité d'indiquer clairement les parties obligatoires et les parties non obligatoires

Approbation de l'arrêté pour le SIE de Foix d'établir l'avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dû à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement

Après quelques explications techniques, ***FO DGFIP*** et Solidaire ont voté pour et la CGT a voté contre.

Demande de modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Tarascon (pour avis)

Un problème de formulation de la demande a été mentionné : en effet, celle-ci a été adressée au Président et non au Directeur.
Sur le fond, cette modification n'a pas été initiée par les agents mais par le Directeur, justifiant une ouverture le mercredi jour de marché. Toutefois, l'ensemble des agents ayant signé la proposition, les représentants ***FO DGFIP*** et les autres organisations syndicales se sont abstenues.

Une suspension de séance a été demandée et les travaux ont repris en début d'après midi.

Présentation des budgets 2016 (programme 156 : *fonctionnement* et 309 : e*ntretien des bâtiments de l'État*)

FO DGFIP a relevé des anomalies et a demandé des explications sur les sujets suivants :

– *Pour l'affranchissement* : une forte augmentation de ces dépenses, ***FO DGFIP*** est surpris et se pose la question de l'efficacité du tarif « éco-pli » et des suppressions des machines à affranchir (passage de 11 à 4) par le système des sacoches censé réduire l'affranchissement. Mme Lacout, nous répond en indiquant que la baisse des coûts à été occultée par des factures de fin d'année en retard (affranchissement SMDEA par exemple pour 100 000 euros !!!!) Mme Lacout indique également qu'une note départementale sera prochainement diffusée afin d'améliorer nos pratiques.

- *Frais de déplacements, frais de transport et achat de matériel:* en augmentation également alors que vente de plusieurs véhicules. La Direction nous indique qu'un nouveau véhicule a été acheté en précisant qu'il s'agit d'une voiture de service de marque Renault Clio disponible pour les cadres supérieurs sans plus de renseignements.
FO DGFIP constate également une augmentation de la consommation de carburant alors que la flotte de véhicules a fortement diminuée. Mme Lacout nous indique qu'elle allait approfondir la question. Par la suite, par mail, Mme Lacout nous indique que la facturation correspondait bien à la consommation mais qu'elle allait vérifier les carnets de bord.
Pas d'autres réponses complémentaires à ce jour.

- *Frais bancaires* : doublement pour cette dépense dû à l'augmentation des paiements/commissions pour les TPE.

- *Télécommunications* : passage à un seul prestataire (SFR)

- *Fournitures :* baisse significative de 49 845,00 euros à 17 950,00 euros en autorisation d'engagement, soit une baisse d'environ 64 %. La Direction indique que les dépenses de fournitures auront un ratio de 35€ par an et par agent. ***FO DGFIP*** dénonce cette coupe franche et se pose la question de la soutenabilité de cette politique pour le bon fonctionnement des services.

Bilan campagne IR/TH 2016

La Direction nous indique que l'accueil physique a baissé de 16 % ; une augmentation de fréquentation de 15 % dans les Trésoreries mixtes et bien sûr en compensation une augmentation forte des courriels : en conclusion Mr Joiris indique que la campagne 2016 fut « dense mais maîtrisée »
Cette maîtrise est bien évidemment due, pour ***FO DGFIP,*** au professionnalisme et à l'implication des agents dans les services souvent dans des conditions particulièrement difficiles.

Questions diverses

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

Pour 2017, le Directeur indique qu'il veut mettre en place la réception sur rendez-vous sur les sites de Saint-Girons et Pamiers après la campagne déclarative (en septembre). À l'inverse pour le site de Foix, la mise en place de cette organisation est reportée en 2018 à cause d'une application accueil peu fonctionnelle et une configuration des locaux peu adaptée. La Direction précise qu'un soutien et des formations seront mis en place pour mener au mieux cette organisation. Un groupe de travail se tiendra fin août début septembre.
FO DGFIP s'inquiète encore une fois des conditions de travail des agents dans le cadre de cette nouvelle organisation rigide et conflictuelle avec le public. Problème d'analyse des demandes, renvoi des contribuables si questions complexes, calendrier de rendez-vous serré et complexe à mettre en place (congés, maladies....)

SITUATIONS DE CERTAINS POSTES

Les organisations syndicales dénoncent la situation critique en effectif des services ariégeois de la DGFIP en particuliers Lavelanet, Varilhes et Mirepoix.
Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par la Direction.

SITUATION DES APPRENTIS

FO DGFIP avait évoqué au CTL du 16/12/2016 la situation de ces personnels, en particulier sur le maniement des fonds, la proximité du tuteur et sa qualité en fonction du niveau d'études.
La Direction nous affirme que les apprentis ont vocation à accomplir l'ensemble des fonctions comme les agents titulaires. Le tuteur n'a pas obligation d'être à proximité constante et immédiate mais toujours disponible. Les apprentis peuvent manipuler les fonds comme tous les titulaires. Face à ces réponses, ***FO DGFIP*** a demandé à connaître les textes de références en la matière. À ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Christophe JORGE

Représentant titulaire ***FO DGFIP***

Jean – Paul BERTRAND

Représentant titulaire ***FO DGFIP***

Jérôme ROUJAS

Expert *FO DGFIP*

✂----------

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

NOM : ----------**PRENOM** :----------

GRADE :----------

AFFECTATION :----------

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

Fait à---------- **le**----------

(signature)

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

➔ ***66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu***